VESTRIC & CANDIAC

N° 31 OCTOBRE 2015

www.vestric.fr

JOURNAL MUNICIPAL TRIMESTRIEL

Vestric & Candiac

Mobilisation des élus contre la baisse des dotations de l'État

P.6

Fête votive

P.10

Forum des associations

P.14

LA CCRVV

P.19

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Margaux FREY JUBERT, née le 28 juin 2015,
Naïl BENZAHAR, né le 6 juillet 2015,
Nesta GIMENO, né le 4 août 2015,
Owen RIVIERE, né le 15 août 2015.

BAPTÊMES RÉPUBLICAINS

Enzo, Armand, Jean-François BRAVI le 13 juin 2015,
Laura, Suzette, Danielle MARTINEZ le 11 juillet 2015,
Axel et Nolan ROBIN le 25 juillet 2015.

MARIAGE

Bernard LAGULHON et Nathalie GARZO, unis le 18 juillet 2015,
Didier CHAMP et Joëlle PASCUAL, unis le 31 juillet 2015.

DÉCÈS

M. GREGOIRE Jules, survenu le 2 juillet 2015,
M. SANCHEZ Pierre, survenu le 5 septembre 2015,
Mme DURAND Marcelle, survenu le 11 septembre 2015,
M. *FALGAIROLLE Francis*, survenu le 29 septembre 2015.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en 1999, sont invités à se rendre en mairie le mois de leur 16e anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents (recensement obligatoire).

LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent appeler la mairie et se faire livrer leurs médicaments. Un membre du C.C.A.S vient gratuitement prendre votre ordonnance et vous ramène vos médicaments.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

La mairie assure un ramassage d'encombrants et déchets verts (en sacs uniquement). Il est exclusivement réservé aux : ***personnes âgées de + 65 ans et sans moyen de locomotion ; personnes à mobilité réduite ou handicapées.*** *Celui-ci s'effectuera le* ***1er mardi de chaque mois.*** *Tél. 04 66 71 11 58*

REMERCIEMENTS

La Famille de Monsieur Francis FALGAIROLLE remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné leur affection et leur amitié lors de son décès survenu le 29 septembre 2015.

PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal Municipal est prévue à la mi-janvier. Associations, annonceurs faites nous parvenir vos textes et informations avant le 18 décembre 2015 impérativement (agnes.vestric@orange.fr)

SOMMAIRE

Le mot du Maire 3
Les travaux du conseil 4-5
Communication Mairie 6-9
Fête votive 10-11
Jeunesse et culture 12-13
Forum des associations 14-18
La CCRVV vous informe 19
Numéros utiles 20

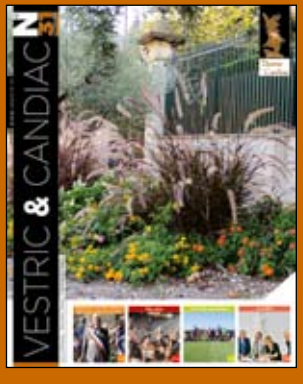

Directeur de la publication : Jean-François Laurent

Comité de rédaction : Agnès Nectoux, Thierry Pascal, Nathalie Calia, Christine Fichot, Xavier Causse, Joëlle Pascual.

Adressez vos articles à : agnes.vestric@orange.fr

Maquette : Mimesis - 06 15 48 91 41

Impression : JF impression

Votre journal municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement et avec des encres végétales biodégradables. Crédits photos : Mairie de Vestric et Candiac - Associations

LE MOT DU MAIRE

Visite de Madame Marie-Josée LEMIEUX, conseillère municipale de Candiac au Québec

Vestriçoises, Vestriçois,

Les vacances estivales sont terminées, après une période particulièrement chaude durant laquelle la fête votive s'est déroulée avec une affluence record et des après-midi très animés.
C'est la rentrée pour chacun d'entre vous, y compris pour vos élus, avec les nombreuses réunions et préoccupations qui mettent en péril nos prochaines actions.
Nous avons manifesté le 18 septembre devant la préfecture du Gard avec nos collègues maires, adjoints et conseillers pour traduire notre mécontentement suite aux baisses de 30% des dotations de l'état. Celles-ci nous sont versées par l'état afin d'assurer en partie le fonctionnement quotidien de nos collectivités, cette diminution va amputer sérieusement nos budgets à venir.
Le dossier d'aménagement de la 3ème tranche de la traversée du village par la RD 56 avait été déposé en janvier 2015 auprès de différentes instances pour approbation et demande de subventions. Nous avons reçu un courrier du Conseil Départemental, début juillet, avec certaines observations à prendre en compte. Nous travaillons en ce moment avec notre cabinet de maîtrise d'œuvre afin d'apporter des modifications à notre projet initial.
Le plan local d'urbanisme arrivera bientôt à son terme, sa mise en œuvre reste étroitement liée au schéma directeur d'assainissement que nous allons engager. Le schéma directeur va établir un diagnostic sur l'état des canalisations d'eaux usées et surtout nous renseigner sur la capacité de la station d'épuration à absorber les besoins de la prochaine urbanisation.
Nous avons établi un agenda d'accessibilité programmé, échelonné sur 3 ans, qui reprend et évalue, les travaux à effectuer pour mettre en conformité nos différents locaux et installations en matière de handicap.
Nous allons mettre en place avec une société spécialisée dans ce domaine, un service de téléalerte, qui consiste à lancer des campagnes d'appels téléphoniques pour prévenir les populations en cas de risques majeurs, technologiques et naturels.
Depuis la fin des années soixante, la fête votive commençait le dernier mercredi de juillet. Pour 2016, elle sera basée, comme dans les communes voisines, sur le week-end. Pour l'année prochaine, le conseil municipal a décidé de faire un essai, elle se déroulera donc du 3 au 7 août.
La ville de Candiac au Québec va fêter ses 60 ans d'existence en 2017. Pour cette occasion, une conseillère municipale, Madame Marie-Josée LEMIEUX, nous a rendu visite et nous allons réfléchir sur la possibilité de partenariat et de correspondance.
Bonne rentrée à toutes et tous.

Jean-François Laurent,
Maire de Vestric et Candiac

VOTRE MAIRE VOUS REÇOIT

M. Jean-François Laurent vous reçoit sur rendez-vous les lundis après-midi de 14h00 à 17h30 et les vendredis matin de 8h30 à 11h00.

LES TRAVAUX DU CONSEIL

[RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015]

DETERMINATION PERIODE FETES VOTIVES A VENIR

L'association MJV a demandé de déplacer la date de la fête votive. En effet, plusieurs fêtes votives de villages voisins vont se dérouler à la même date en 2016.
Actuellement, et depuis les années soixante, la fête commence le dernier mercredi de juillet pour se terminer le premier dimanche d'août. La proposition est de la repousser d'une semaine, soit le 1er week-end d'août.
Le conseil municipal par 13 voix pour, 1 blanc décide de repousser la date de la fête votive pour l'année 2016.

ARRET DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de prévention du bruit dans l'environnement.

CONTRAT ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion du Gard a mis en œuvre une procédure de mise en concurrence du contrat cadre d'assurances contre les risques statutaires. C'est le courtier GRAS SAVOYE assureur AXA qui a été retenu.
Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation de gestion au Centre de Gestion du Gard, et donne à M. le Maire l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce dossier.

MUTUELLE COMMUNALE

Après un sondage auprès des habitants des communes de la Communauté de Communes, une majorité était intéressée par une mutuelle communale négociée.
La procédure étant terminée, la commission a retenu une mutuelle santé, la MGS.
Pour pouvoir en faire bénéficier la population, la commune doit adhérer à l'association UNIS.
Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'association UNIS.

UN TOIT POUR TOUS : GARANTIE D'EMPRUNT LES ALLEES DU MARQUIS

Un Toit pour Tous va construire 5 logements individuels aux Allées du Marquis.
Comme cela avait déjà été fait pour le lotissement « les Platanes », l'organisme demande à la commune de garantir une partie de l'emprunt.
Il s'agit d'un montant de 346 142.50 €.
Le conseil municipal à l'unanimité garantit une partie de l'emprunt pour un montant de 346 142.50 € et donne à M. le Maire l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce dossier.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose que tous les Etablissement recevant du public de catégorie 1 à 5 soient accessibles à tous les usagers quel que soit le type d'handicap, avant le 1er janvier 2015.
A ce jour, la majorité des propriétaires et exploitants sont en retard.
Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en acces-

sibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap), calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants. La commune demande donc un délai supplémentaire, elle a formalisé un document et une programmation de travaux.
Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).

▮ AMENDES DE POLICE
La commune a obtenu 9 706.24 € dans le cadre des amendes de police. Le projet concerne l'aménagement de l'abri bus entrée du village côté Nîmes et des trottoirs aux abords de la poste.
Les travaux se situant sur la RD 56 partie urbaine, il y a lieu de demander une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental.
Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et s'engage à réaliser les travaux.

▮ MUTUALISATION ACHAT FOURNITURES ADMINISTRATIVES
Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes, la commune peut s'engager dans un achat groupé. Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'engager dans un achat groupé avec la Communauté de Communes et autorise M. le Maire à signer la convention relative à cet achat.

[RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015]

▮ ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Le conseil municipal à l'unanimité approuve le zonage d'assainissement.

▮ REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX CONCERNANT DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION TANT DANS LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE QUE CELUI DU GAZ (SYNDICAT MIXTE ELECTRICITE DU GARD)
Le conseil municipal à l'unanimité instaure la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz. Il en fixe le mode de calcul.

▮ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN MOYEN DU VISTRE : MISE A DISPOSITION DES SERVICES
Dans le souci d'une mutualisation des matériels entre le SIABMV et les communes adhérentes, un désherbeur mécanique peut être mis à disposition. M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le SIABMV

▮ SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE ASSAINISSEMENT
Le cabinet CEREG INGENIERIE est retenu pour réaliser le schéma directeur et zonage d'assainissement de la commune.

▮ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES TERRES DU BASSIN MOYEN DU VISTRE
Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du SIABMV auquel adhère la commune.

▮ DEMANDE DE SUBVENTION MATERIEL ALTERNATIF AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES. OPERATION ZERO PRODUIT PHYTOSANITAIRE
Le conseil municipal à l'unanimité demande une subvention pour l'achat de matériel alternatif auprès du Conseil Départemental.

IL Y A 100 1915/2015 ans

SESSION EXTRAORDINAIRE DE X^BRE 1915

L'an 1915, le 19 décembre à 2 heures du soir, le Conseil municipal de Vestric et Candiac s'est réuni sous la présidence de M. Falgairolle, faisant fonction de maire en session extraordinaire.
- **Présents :** Blanc, Gros.
- **Absents :** Bourrier, Dumas, Coucol, Viala, Benoit, Valette, Arnaud.

M. Blanc a été élu secrétaire.

La séance étant ouverte, le Maire met sous les yeux de l'assemblée le projet de construction de rigoles, trottoirs, dallot et réparation d'aqueduc, dressé par M. Delord agent voyer à Nîmes.
Le Conseil, après avoir pris connaissance des pièces du dossier l'approuve et le soumet à l'approbation de M. Le Préfet en le priant de vouloir bien, vu l'urgence et étant donnée la pénurie d'entrepreneurs, d'autoriser l'exécution des travaux par voie de traité de gré à gré avec un tacheron spécialiste, maître-carrier ou maçon.
Le Conseil décide en outre que le montant de la dépense soit 2000 francs, sera imputé sur le budget additionnel de 1915, savoir : 1500 francs à l'artic. 9 et 500 francs à l'artic.10.
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents après lecture.

MOBILISATION DES ÉLUS CONTRE LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le vendredi 18 septembre, à l'initiative de l'Association des Maires du Gard, les élus se sont rassemblés devant la Préfecture, Avenue Feuchères, pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat. En effet, l'Etat a décidé de réduire de 30 % les subventions accordées aux communes et intercommunalités.
En signe de protestation, de nombreuses mairies étaient fermées ce même vendredi. *Agnès Nectoux*

LES INFRACTIONS

LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE RELEVEES PAR LE PVE

Début octobre suite à un achat groupé de plusieurs communes et de l'intercommunalité, les polices municipale et intercommunale sont dotées d'un petit boitier électronique afin de relever les infractions au code de la route et voir même d'autres infractions.

Une fois les éléments nécessaires au relevé de l'infraction, entrés dans le boîtier électronique, ils seront transmis rapidement au centre national des amendes de Rennes qui se chargera de transmettre aux contrevenants l'avis de contravention.

Attention, le papillon d'information lors du relevé de l'infraction n'est pas obligatoire !

AMENDE POUR STATIONNEMENT « TRES GENANT »

Le décret n°2015-808 du 5 juillet 2015 instaure une amende de 135 € pour stationnement « très gênant ». Ce décret vise à sécuriser et développer la pratique de la marche et du vélo.
Il améliore le respect des cheminements piétons et des espaces dédiés aux cyclistes, en aggravant les sanctions en cas d'occupation par des véhicules motorisés.

Est notamment considéré comme « stationnement gênant », l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :
- Dans une voie de bus
- Sur un emplacement réservé aux personnes handicapées
- Sur les passages piétons
- Sur les voies vertes ou pistes cyclables
- A côté des bouches d'incendie
- Sur les trottoirs « à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs »
- A proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque le gabarit du véhicule est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des autres usagers.
- Sur une distance de 5 mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs.

MUTUELLE POUR TOUS

Dans un premier temps, les communes de la CCRVV ont travaillé sur un projet de Mutuelle communale, chacune de leur côté. En début d'année, elles ont décidé de se regrouper pour réunir un nombre potentiel d'adhérents plus important et avoir plus d'influence dans les discussions avec les mutuelles candidates.

Après de nombreuses réunions, quatre offres de mutuelles ont été retenues. Lors de l'étude des quatre propositions, le choix du Comité de Pilotage s'est porté sur la MGS (Mutuelle Générale Santé) représentée par le Cabinet MUTEO à Nîmes qui s'est avérée être la plus favorable au niveau cotisations et prestations.

La commune est un intermédiaire entre la mutuelle et les futurs adhérents, son rôle n'est pas d'imposer mais de mettre en relation. A chacun de faire son propre choix, les contrats individuels qui prendront effet au 1er janvier 2016, sont à étudier en fonction de ses besoins propres et n'engage pas la responsabilité du CCAS et de la Mairie.

Aucun questionnaire médical ne sera exigé à l'adhésion. Des contrats spécifiques labellisés destinés aux agents territoriaux ou aux bénéficiaires de l'ACS sont également proposés.

Suite à la réunion publique du 25 septembre, une vingtaine de rendez-vous a été prise pour les permanences des 3 et 5 octobre. Une troisième est prévue le vendredi 16 octobre de 8 H 30 à 12 H 30 en mairie.

Agnès Nectoux

Pour un entretien personnalisé, téléphonez directement à :
Madame Calistri, notre référente MGS, au 04 66 22 76 69.

PROTÉGEONS NOTRE RESSOURCE EN EAU

Les nappes Vistrenque et Costières constituent la principale source d'alimentation en eau potable des communes situées sur leur territoire. En effet, ce sont 15 millions de mètres cubes qui sont prélevés chaque année par les collectivités pour l'alimentation de 42 communes du sud du Gard. La faible profondeur de ces nappes et la quantité abondante d'eau sous nos pieds rend l'accès et l'utilisation de cette ressource très facile, mais cette proximité lui confère aussi une vulnérabilité extrêmement grande.
Le Syndicat des nappes Vistrenque et Costières accompagne les collectivités, mais également les agriculteurs ainsi que les jardiniers amateurs et les industriels, vers la restauration et la préservation des eaux souterraines. Disposer d'une ressource de bonne qualité et éviter les traitements curatifs toujours très couteux est donc un enjeu majeur pour le territoire.

Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat assure une surveillance de l'état de qualité de la ressource en eau. Des nitrates (issus de l'épandage d'engrais) et des pesticides (provenant du désherbage des cultures et de la lutte contre les ravageurs) sont retrouvés dans les eaux souterraines. Ces produits proviennent de l'activité agricole (qui représente 70% des surfaces du territoire), mais aussi de l'entretien des espaces publics (collectivités) et privés (jardiniers amateurs, industriels)

C'est dans l'optique de préserver la qualité de cette ressource abondante mais fragile que les élus municipaux s'engagent dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans ses espaces publics pour arriver à 0 phyto fin 2016. La commune a d'ores-et-déjà investi dans du matériel dit «alternatif» pour pallier l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi désherber mécaniquement.

COTÉ MATÉRIEL

Le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin moyen du vistre a passé une convention de mise à disposition pour les 5 communes qui le composent de 2 reprocicateurs voir photo (cela ressemble à des roto fils dont les têtes sont équipées de lames, ce qui permet d'éviter les projections et de pouvoir couper l'herbe contre les murs et dans les gravillons).
Au printemps prochain, les cinq communes pourront bénéficier par le biais de ce même syndicat d'un désherbeur thermique à eau chaude de grande capacité.
La municipalité quant à elle va s'équiper d'un porte outil (motoculteur) sur lequel on pourra adapter des brosses de désherbage (pour les trottoirs) une débroussailleuse à fléaux et une balayeuse frontale. Tous ces investissements sont possibles grâce aux subventions accordées par l'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** et le **Conseil Départemental du Gard**.

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

LE GARD DÉPARTEMENT www.gard.fr

Avec cet ensemble de matériels et la venue 2 fois par mois de l'E.S.A.T (Ets et service d'aide par le travail) O.S.A.R.I.S, il faudra quand même s'habituer à voir par-ci par-là un peu d'herbe sur la commune. « Malgré que la terre soit basse dans notre midi » il n'est pas interdit d'avoir un petit geste citoyen en enlevant celle-ci le long de nos clôtures, en sachant que certains diront « aujourd'hui peut être ou alors demain ». Mais le principal est de participer afin de préserver la nappe de la Vistrenque pour les générations futures.

Thierry Pascal

VULNÉRABILITÉ FACE AU RISQUE D'INONDATION

Une étude sur la vulnérabilité face au risque d'inondation est en cours....

L'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre (EPTB Vistre) pilote actuellement une étude portant sur la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur 6 communes du Gard (Aubord, Bernis, Milhaud, Uchaud, Vauvert, Vestric-et-Candiac). Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Vistre) ; elle est conforme au Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).

Menée par le groupement BRL ingénierie / Bureau Veritas, accompagné par le cabinet de géomètre Bbass, cette étude a pour objectif de réduire la vulnérabilité des bâtiments publics face au risque d'inondation. Après un recensement du patrimoine communal situé en zone inondable, des diagnostics ont été menés en fonction du degré de l'aléa. Ainsi, par une démarche de concertation et un travail de terrain, les enjeux liés au risque d'inondation ont été mis en perspective, permettant d'adapter les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Sur la commune de Vestric-et-Candiac, 3 bâtiments publics ont été ciblés dans le cadre de cette étude : la mairie, les écoles maternelle et élémentaire.

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Malgré plusieurs recommandations dans le journal d'information de la commune, des bacs à ordures sont toujours à demeure sur les trottoirs ou la voirie.

Nous rappelons au propriétaire qu'il est impératif de les sortir la veille et de les rentrer après la collecte.

En cas de manquement, la police municipale sera chargée de faire respecter l'arrêté municipal du 16 juin 2009.

Pour rappel : si vous êtes dans l'impossibilité de stocker les bacs chez vous par manque de place, contacter la **CCRVV** au service environnement **tel : 04 66 35 55 55** celle-ci peut vous échanger gratuitement vos bacs contre des petites poubelles d'appartement.

Ordures ménagères : collecte mardi et samedi matin

Tri sélectif : collecte jeudi matin

VERANDASUD SAS
Clément GARULO & Freddy HUE
Tél: 06 80 66 30 74 - 06 08 05 71 96
Fabricants - Installateurs
Menuiserie - Aluminium & PVC
Portes de garage-Portail de clôtures
Volets roulants & battants
Stores intérieur extérieur
Moustiquaires - Grilles magasin
Bureau: 04 66 71 36 12 - Email: verandasud@outlook.fr
Z.I. de Vestric - Route d'Uchaud - 30600 Vestric et Candiac

FÊTE VOTIVE

FÊTE VOTIVE 2015

Je laisserai le soin aux gens de faire le bilan de la fête votive 2015, néanmoins je suis satisfait par l'après-midi des enfants (avec les poneys), les concours de boules (hé oui !), la course de vaches, le spectacle taurin de la manade Clément, les abrivades et bandides suivies et prisées par un nombreux public.

Je ne parle pas de la pluie qui a perturbé le repas dansant et le déjeuner aux prés. En ce qui concerne les animations musicales, apéritifs et bals, je pense qu'une nouvelle ère s'ouvre à nous (les sonos avec dj ont pris le dessus sur les orchestre

2015

et peña) et que l'on aime ou pas, cela comptera pour les manifestations à venir. L'année prochaine, la fête commencera le mercredi 3 août (et non le dernier mercredi de juillet), le conseil ayant délibéré dans ce sens, suite à la demande de la jeunesse et des services de sécurité police intercommunale et gendarmerie. Il est vrai que la foule nombreuse cette année, laisse présager une vote 2016 excellente avec l'implication de toutes et tous.

P Garcia

ÉCOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE MONTCALM

La rentrée des classes s'est bien passée et les enfants ont retrouvé leurs enseignantes ainsi que leurs ATSEM :

• **Mlle BRES :**
15 Petits et 11 Moyens = 26 élèves

• **Mlle CASTALAN :**
4 Petits et 24 Grands = 28 élèves

Elles sont aidées par **Mme PEYROLLE** et **Mme MIRA**, ainsi que par **Mlle Mélodie CARRET** en contrat avec la municipalité.
Ces effectifs sont susceptibles d'augmentation en cours d'année avec la construction du nouveau lotissement.

Les élèves ont participé en septembre à la Journée du sport, ils participeront en octobre à la Semaine du goût.

Rappels :
- Le personnel de l'école maternelle accueille volontiers des stagiaires en formation pour les métiers de la petite enfance mais uniquement DES PERSONNES MAJEURES.

- Une école publique ne peut pas être employeur et ne peut donc pas donner suite aux CV qu'elle reçoit.

Bienvenue aux nouveaux inscrits et bonne année scolaire à tous !

infos utiles

ELECTIONS REGIONALES
Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.
Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h, dans la salle du Conseil.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU RESTAURANT LA SALAMANDRE
Sylviane et Michel vous accueillent du lundi midi au samedi soir (fermeture dimanche et jours fériés) dans leur salle climatisée (ou chauffée) agrémentée d'un écran plat ou en terrasse au gré des saisons. Autour d'une cuisine familiale, entièrement maison, venez savourer une pause gourmande à l'heure du déjeuner ou profiter d'une soirée en famille ou entre amis. Nous organisons à votre convenance et sur réservation des soirées privées pour des anniversaires, des repas de famille, des entreprises, etc).

Z.A. l'Avenir 30600 VESTRIC ET CANDIAC Tél. 04 66 80 27 40

11 NOVEMBRE
Mercredi 11 novembre aura lieu la cérémonie du 97ème anniversaire de l'armistice de la Guerre 14-18. La commémoration aura lieu à 11 H 30 devant le monument aux morts, Place des Marronniers, en présence d'un détachement de la Frégate Montcalm basée à Toulon. A l'issue, un verre de partage sera servi à la salle polyvalente.

COUP DE POUCE : L'association Coup de Pouce, soutien scolaire et aide aux devoirs, a été dissoute. Cependant, Madame Martine de Pompignan reste à la disposition des enfants et des parents qui auraient besoin de son aide.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Rosario Herrero :
8 clos de l'Aire - 04 66 71 23 33

Lutétia Durand :
13 impasse Jean Moulin
06 33 16 69 08
lutetia.michaud@hotmail.fr

Sylvie Pastor :
5 rue des Platanes
07 86 15 98 22 / 09 63 28 23 04

Martine Proulhac :
3 impasse Jean Moulin
04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32

Christelle Lagny :
8 av. Charles de Gaulle
04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22

Sandrine Garcia :
1 rue du Temple - 04 66 71 38 20

Carine Gimeno :
1 rue des Oliviers
04 66 35 43 23 / 06 72 20 70 02

Johanna Cabanel :
12 Camp de l'aire - 04 66 51 88 03
06 78 19 50 12 - j.cabanel@yahoo.fr

Christine Pascal :
5 rue des Florentines - 04 66 71 19 51
est en «indisponibilité» du 1er/06 au 18/05/2016

Virginie Robin :
6 rue de la Licorne - 04 66 93 41 86
06 13 45 20 81 - Facebook : Bambinous

Gaëlle Michaud :
4 rue de la Source - 04 66 62 13 03

Laurence Sturmer :
En indisponiblilité juqu'au 14 mai 2016.

BIBLIOTHÈQUE

Je suis désolée d'avoir dû m'absenter une quinzaine de jours pour raisons familiales mais lorsque le journal paraîtra la bibliothèque sera de nouveau ouverte.
La rentrée s'est effectuée maintenant, je l'espère dans de bonnes conditions pour tous.
Courage plus que 10 mois avant les prochaines vacances d'été.
Alors pour continuer l'évasion venez à la bibliothèque découvrir les nouvelles acquisitions avec un large choix aussi bien pour les grands que pour les petits.

▮ PETIT RAPPEL HABITUEL :
Inscription gratuite
Horaires :
Mercredi 15h à 17h - Jeudi 14h à 15h30 réservé aux maternelles - 15h30 à 17h
Vendredi 10h à 11h30

▮ RAPPEL AUX LECTEURS :
Le bibliobus passera à Vestric et Candiac le 21 octobre 2015 . Vous seriez très aimable de rapporter les livres concernés au plus tard le 15 octobre 2015. Je vous en remercie par avance.

QUALIGAZ
Entretien - Dépannage - Gaz
5 bis rue Dhuoda • 30900 NÎMES • Tél. : 04 66 84 37 73
Fax : 04 66 84 37 36 • info@qualigaz.fr • www.qualigaz.fr

CARROSSERIE DEMELLO
Dépannage
Tôlerie
Peinture
Tél. 04 66 71 14 39
ZI les Rhodes - VESTRIC & CANDIAC

L'USV EN FORME !

Le club démarre sa saison avec le sourire. Au niveau des séniors, il y a actuellement trente-sept licenciés ce qui a permis au club d'engager une équipe réserve. Les premiers matchs qui ont eu lieu le 20 septembre ont montré deux équipes dynamiques avec de très bons matchs notamment un 8-3 pour la première de Vestric contre Nîmes Gazelec. Les joueurs ont besoin d'un dirigeant.
Au niveau des juniors, partis de 10 licenciés il y a 2 saisons, l'effectif est à aujourd'hui de 34 enfants avec trois catégories et en prévision une quatrième. Les entraînements se passent le mercredi à 16h00 et les plateaux ont lieu le samedi. Nous proposons à tous les enfants de venir faire un essai le mercredi.

Côté animation, le plateau amical « juniors » du 26 septembre s'est déroulé dans la convivialité et les équipes invitées ont été ravies. Un tournoi jeunes est en cours de préparation, le club organise deux lotos : les 3 et 10 janvier 2016, et d'autres projets encore….
Pour continuer dans sa lancée le club a besoin de joueurs, dirigeants et sponsors afin de faire vivre son association si bien partie !

Pour tout renseignement, merci de contacter : Oriane 06 50 88 67 76 ou Jacques au 06 50 41 71 67.

YOG'ARTS

L'association YOG'ARTS vous informe que les cours ont repris tous les Mercredis, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30 dans la salle polyvalente de Vestric et Candiac, avec une nouvelle discipline : **le QI Gong**

Les cours sont mixtes et le premier cours est gratuit.

Qu'est que le QI GONG ?
Le Qi Gong est une gymnastique traditionnelle chinoise qui est fondée sur la connaissance et la maîtrise de l'énergie vitale et qui associe mouvements lents, exercices respiratoires et concentration.

L'étude des postures et des mouvements permet de travailler le corps en douceur.

C'est l'ensemble du corps qui est sollicité dans le respect des possibiblités de chacun.
Ainsi le Qi Gong peut-être pratiqué à tout âge et n'exige aucun pré-requis spécifique.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter : Dominique au 06 70 81 93 25 - Jany au 04 66 71 28 65

DÉTENTE ET AMITIÉS

Hommage à Marcelle

La réouverture de notre Club, a été endeuillée par le décès de Marcelle Durand.
Marcelle était l'épouse de Robert Durand, le premier président qui a mis notre Club en route. Discrètement, elle l'a soutenu et aidé dans cette tâche.
C'était une femme souriante et gentille qui a su se faire aimer de tous.

Le 12 septembre, après la grosse chaleur de l'été, on s'est retrouvé, avec plaisir, à la Salle polyvalente autour du repas des Retrouvailles, le 15 septembre, il y a eu le concours de Belote, le 22 septembre, un car a fait le plein, pour amener nos amis, vers une journée de détente à Collioure. Septembre se termine sur un concours de Rami.
Octobre va débuter avec le Goûter des Anniversaires, puis le jeudi 8 octobre, il y a eu la Journée des Oreillettes.
Nous vous renouvelons que nous sommes prêts à accueillir, avec le plus grand plaisir, tous ceux qui désirent se joindre à nous, quel que soit leur âge. Nul n'est besoin d'être retraité.

Nous vous présentons, l'article qui n'a pas pu paraître fin juin, suite à un bug informatique.

C'est avec une grande tristesse que nous avons vu partir notre amie Christiane Cortes. Elle est allée rejoindre son mari Gilbert, qui nous a quitté il y a dix ans déjà. Tous deux faisaient partie de l'équipe qui avait mis en route notre Club.
Elle avait à cœur de participer à toutes les activités :
- Tenir un stand à la kermesse (quand il y en avait encore) ;
- Préparer les salades, pour les repas entre nous, dans la cour du club ;
- Faire des gâteaux pour la fête des associations ;
- Manier le rouleau à pâtisserie pour affiner les oreillettes ;
- Chanter dans la chorale, ou en solo à la fête des Aînés.

Elle a été vice-présidente du Club, jusqu'à ce que la maladie la contraigne à quitter cette responsabilité.
Pendant plus de vingt ans, elle a enseigné le catéchisme aux enfants, beaucoup dans le village s'en souviennent.
Pour ses enfants et petits enfants, elle a toujours été une maman et une grand-mère très présente, attentive et secourable. Une longue maladie l'a emportée. Nous souhaitons que dans son sommeil, elle trouve le repos.
Au cours de ce trimestre dernier, nous avons constaté avec plaisir l'engouement grandissant de nos adhérents pour les concours de belote, rami et mini loto.
Chaque mardi, la salle est pleine !
- Le 11 avril, notre Grand Loto du Printemps, a eu un réel succès avec une bonne participation.
- Le dimanche 19 avril, la météo a carrément saboté notre stand pâtisserie à la Fête du Terroir !
- Le mardi 28 avril, une sortie en Drôme provençale, nous a permis de visiter le magnifique château de Grignan, rendu célèbre par les séjours qu'y fit Madame de Sévigné.
- La journée des Oreillettes a eu lieu le jeudi 28 mai. De plus en plus de gourmands apprécient nos Oreillettes ! Et ça, c'est une bonne récompense pour tous nos amis qui s'activent au cours de cette journée pour les préparer.
- Une nouvelle sortie, le mardi 2 juin, a amené nos voyageurs à Narbonne et Gruissan. Une journée bien remplie par la visite commentée de Narbonne en petit train et l'après-midi promenade en bateau à Gruissan.
- Le samedi 6 juin, pour la fête des Associations, l'omelette de notre Club a reçu le 2e prix. Notre chorale, toujours aussi prisée par les maisons de retraite, a fait, ce trimestre, trois sorties.
- Le mardi 30 juin, nous avons fini notre année par le repas de Clôture à la Place des Arènes. La réouverture de notre Club a repris le mardi 8 septembre.

Vestric Auto Dépannage
24 h / 24 h
Tél : 06.14.78.60.07
Tél : 06.10.70.90.11
Z.I Les Rhodes 30600 Vestric et Candiac

FAU AUTO
Julien MONTEIL
04 66 80 47 24
06 12 56 53 54
Achat et vente de véhicules d'occasion

VESTRIC GYM VOLONTAIRE

Cette année encore, c'est dans la joie que les cours ont repris le 07 septembre.
Les anciennes adhérentes le savent même si cela fait un peu souffrir c'est toujours avec impatience que nous attendons le cours suivant.
N'hésitez pas à venir vous joindre à nous !
Les cours se passent toujours dans la bonne humeur et chacun avance à son rythme.
Rappel des cours : Lundi et jeudi de 20h à 21h30 renforcement musculaire
Mardi et vendredi de 9h à 10h gym douce

Contacts :
Maryse : 06 99 07 98 38
Christine : 06 74 99 70 23
Muriel : 06 03 51 68 29

OLD FROGS

***Debout de gauche à droite** : Guillaume Frey, Cédric Legoff, Christophe Mercier, Bernard Augustin, Maxime Karmann, Fred Calia, Alexis Guieysse et JC Ortega. **Assis de gauche à droite :** Julien Lucio, Florent Catalano, Sébastien Garzo, José Fajardo et Jacques Boulet.*

***La photo du Vide-grenier :** Fred Calia, Denis Salomon, Florent Catalano, Seb Dathueyt et Maxime Karmann*

Après un tournoi réussi à Lunel, c'est un véritable marathon qui commence.
En effet, 36 matchs et 5 tournois sont au programme de la saison, sans compter, bien sûr, les entraînements chaque mercredi à 19h.
La saison des matchs a débuté à La Calmette et se terminera à Vestric contre l'équipe des Pieds Carrés suivie le 24 Juin de notre Assemblée Générale.

Quelques dates sont a retenir pour la saison 2015-2016, notamment le Loto des Vétérans prévu le Dimanche 13 Décembre ; le Repas de Noël, le Samedi 19 Décembre et bien sur Notre Tournoi le Samedi 7 Mai.

Nous avons également organisé notre **1er Vide-grenier.**
Ce fût une réussite totale sur tous les plans. Une cinquantaine d'exposants avait répondu présent, ce qui a ravi le flux des visiteurs venus en masse !
L'organisation fût impeccable pour ce premier Rendez-vous !
L'association se félicite de cette réussite et reproduira certainement l'évènement.

Cette nouvelle saison nous apporte de nouvelles recrues prometteuses, à qui nous souhaitons la bienvenue.
Elles auront tout le loisir de s'intégrer au groupe lors des « Festives » Troisièmes mi-temps !
Enfin, nous remercions nos sponsors l'entreprise Llorca, Qualigaz et Citroën K2 Auto qui nous font confiance.

Le Président, Maxime Karmann

LE MJV

Le MJV poursuit son investissement dans la vie du village

Après les 4 premiers événements initiés par l'association depuis sa création il y a moins d'un an (Foire aux vins du téléthon, soirée à la salle polyvalente, taureau à la broche et journée en pays à la manade Cayzac), cet été aura été à son tour ponctué d'animations avec notamment :

- L'organisation de 3 après-midi (dont deux à thème) à l'occasion de la Fête Votive et en collaboration avec le Café de l'Avenir, qui ont été l'occasion de réunir toutes les générations du village et donner plus de vie à la Place des arènes sur les trois derniers jours de fête, répondant de ce fait à l'objectif que s'étaient fixé les membres du bureau lors de la création de l'association.
- Le tournoi de foot du 05 septembre en collaboration avec l'USV (report du tournoi annulé au mois de juin pour cause d'intempéries), qui a permis à une soixantaine de joueurs venus de Vestric et des villages voisins, de se retrouver dans une ambiance conviviale, sur le terrain d'abord, puis à l'apéritif.

D'autres événements sont à venir d'ici la fin de l'année : un repas organisé le 17 octobre à la salle polyvalente ainsi qu'une nouvelle édition du téléthon à laquelle le MJV répondra une fois de plus présent, (Bien que la foire aux vins de l'année passée sera remplacée par un peu de nouveauté...).

Toute l'équipe du MJV remercie chaleureusement les personnes qui ont répondu présentes aux événements organisés jusqu'à présent et compte sur vous pour les prochains à venir !

SEGEP
ELECTRICITE GENERALE – NEUF ET RENOVATION
CLIMATISATION REVERSIBLE
CHAUFFE-EAU SOLAIRE / THERMODYNAMIQUE
POMPE A CHALEUR AIR/EAU
PHOTOVOLTAIQUE
Etude - Installation - Dépannage
04 66 88 38 95
Rue du Candiac - 30600 VAUVERT - npeytavin@sepeg.fr

Livraison de repas à domicile
Salad'elle
Une cuisine saine et savoureuse
tous les jours de la semaine
06 87 83 85 29 www.saladelle.com

INOND'ACTIONS

INOND'ACTIONS : LE VIEUX VISTRE EST OBSTRUÉ !

Voilà exactement 10 ans que Vestric et Candiac connaissait l'une de ses plus graves inondations connues de mémoire d'hommes. Le 8 septembre 2005, les embâcles ont été les principales causes de cette inondation, en obstruant les arches du pont de Candiac et faisant un véritable barrage. Heureusement, le vieux pont a lâché prise et libéré toute l'eau ! Lors d'une visite de routine, Jean-Paul Gau, secrétaire -adjoint d'Inond'actions s'est rendu compte que le vieux Vistre était obstrué par le passage construit par Oc'via (notre photo), à hauteur du mas de Sarelle. En cette période, les épisodes cévenols étant de retour, Inond'actions a alerté le service communication d'Oc'via pour que la nécessaire restauration de ce pont provisoire soit effectuée.

Voici donc une occasion supplémentaire de rappeler à tous les habitants du village que les possibles embâcles de toutes sortes (épaves de voitures ou caravanes, tas de bois, encombrants, et tous objets flottants et produits polluants) sont désormais proscrits sur toute la commune, et doivent être débarrassés, ou solidement fixés au sol, ou entourés de clôtures solides.

Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations), récemment validé par la préfecture, permet à l'autorité communale de contrôler les manquements élémentaires à ce règlement.

Le président d'Inond'actions
C. Fourcadier
Le bureau d'Inond'actions

Extrait du PPRI : article IV-1.5. Empêcher la flottaison d'objets et stocker les produits polluants Cible : propriétaire ou gestionnaire : En zone, F-U, F-Ucu, F-NU, F-NUd, M-U, M-Ucu et M-N - U, les cuves à fioul, les caravanes et remorques, les bouteilles d'hydrocarbure, etc. devront être solidement arrimées pour ne pas être emportées par le courant. De même, le stockage des produits chimiques ou polluants sera assuré hors d'eau.

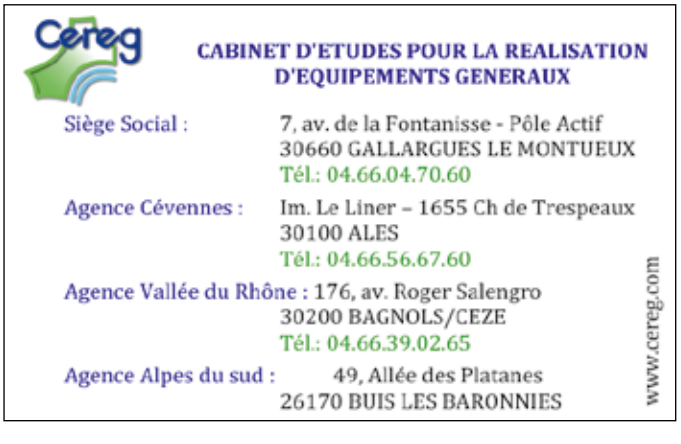

LA CCRVV

La Communauté de Communes soutient un projet pilote pour l'intégration des enfants porteurs de troubles autistiques.

Une Unité d'Enseignement vient d'être créée au sein de l'école maternelle d'Uchaud pour les enfants souffrant de Troubles Envahissants du Développement.
Le partenariat entre les services de l'Education Nationale, la Communauté de Communes, l'Agence Régionale de Santé, la mairie d'Uchaud et l'association « Escalières» a permis d'aboutir à la signature d'une convention pour la création de cette Unité d'Accueil Spécialisée pouvant accueillir sept enfants de 3-4 ans. Jusqu'à présent, il n'existe en effet qu'une seule autre structure de ce type sur l'académie du Languedoc Roussillon, à Mauguio.
Cette Unité d'Enseignement a pour objectif de favoriser l'intégration scolaire des enfants avec troubles du spectre autistique dès la petite enfance, à partir de 3 ans. Une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs et de psychologues accompagnera ces enfants au quotidien.
A terme, l'objectif est de favoriser l'épanouissement individuel et l'apprentissage collectif en leur permettant de partager des moments du quotidien avec tous les enfants de leur âge. Pour y parvenir, l'équipe de professionnels médico-sociaux les entoure dans le cadre de projets personnalisés d'accompagnements et de scolarisation.
Pour faciliter le lien entre les enfants, des agents de la Communauté de Communes ont bénéficié d'une formation spécifique assurée par des spécialistes (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, médecin). Ces animateurs, affectés sur les centres de loisirs seront amenés à être auprès d'eux lors des repas.
Ainsi, bien que cette classe dépende d'un dispositif médico- social, son implantation dans l'école doit permettre à ces élèves de participer pleinement à la vie de celle-ci : projets d'école, sorties scolaires, spectacles, fêtes…

MÉMO "TRI"

Encore trop de cartons BRUNS sont retrouvés dans les bacs jaunes. Attention : Ces cartons doivent être apportés en déchetterie.

SEULEMENT LES EMBALLAGES CARTONNÉS
- suremballage en carton
- boîtes en carton de céréales, gâteaux
- briques alimentaires
- cartons de lessive
- petits cartons ou protections en carton

• **Ne pas mettre :** cartons souillés ou gras Jeter les dans votre poubelle habituelle.

UN DOUTE, JETEZ DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES !

En 2013, **169 tonnes** de refus de tri. En 2014, **200 tonnes** de refus de tri. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour être performant en tri sélectif ! La collectivité bénéficie d'une filière spéciale pour le recyclage des emballages en cartons bruts.

Numéros utiles

www.vestric.fr

RENSEIGNEMENTS

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h30
Mardi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h30
Mercredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 16h30
Jeudi Fermeture
Vendredi : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

Secrétariat :
Tel : 04 66 71 11 58
Fax : 04 66 71 27 60

Adresse internet :
vestric@wanadoo.fr
Site : www.vestric.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi : 8h30 à 11h30
Mardi : 8h30 à 11h30
Mercredi : 9h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30
Jeudi : 9h30 à 11h30
Vendredi : 15h15 à 17h30

Téléphone et fax : 04 66 77 23 87

LA DÉCHETTERIE

Fermeture hebdomadaire :
le vendredi, dimanche et jours fériés.
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi : 15h00 - 17h00
Jeudi : 15h30 - 17h00
Vendredi : 10h00 - 11h30

Et durant les congés scolaires…
Jeudi : 15h00 -17h00
FERMÉE JUILLET & AOÛT

LE CIMETIÈRE

Octobre à mars : 9h00 à 17h30
Avril à septembre : 9h00 à 18h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Téléphone : 04 66 35 55 55
Site internet : www.ccrvv.com

SÉCURITÉ - URGENCES

POMPIERS 18
CENTRE MÉDICO-SOCIAL 04 66 73 10 50
SAMU 15
GENDARMERIE DE BERNIS 04 66 71 39 10
POLICE MUNICIPALE 04 66 71 73 51
POLICE INTERCOMMUNALE 04 66 53 25 51

DIVERS

SUEZ ENVIRONNEMENT 08 10 46 94 69
URGENCE SÉCURITÉ GAZ 0 800 47 33 33
URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ ... 09 72 67 50 30
ORANGE : dysfonctionnement réseau
téléphonique fixe 1015

ÉCOLES
Maternelle 04 66 71 43 30
Elémentaire 04 66 71 57 79
Restauration scolaire 04 66 88 67 70

MÉDECIN
M. Roure 04 66 71 66 79

DENTISTE
Mme Delage 04 66 71 02 82

KINÉSITHÉRAPEUTE
Mme Dogat 04 66 71 07 17

ORTHOPHONISTE
Mme Boissier 04 66 71 31 79

INFIRMIÈRES
N.Colado et L.Michel 04 66 51 97 50

CORRESPONDANT MIDI LIBRE
M. Fourcadier 04 66 71 24 70